

# Bleue comme une orange

## 6/15 – Quand les bourgeois flamands inventaient la commune

Nous savons tous qu'il y a 36 000 communes en France et tous, nous connaissons le nom de la Commune, l'insurrection populaire parisienne de 1871. Certains ont même entendu parler des communes révolutionnaires issues de la prise de la Bastille. Air connu, malgré tous ses assassins – dont tant de communistes – la commune n'est pas morte. Il faut dire qu'elle vient de loin. Peut-être des forêts germaniques d'où des « hommes libres » (*frei*), armés de leurs *franca* (lance, javelot), l'auraient apportée en France. Cela expliquerait pourquoi certaines villes allemandes ont érigé des statues à Roland, le neveu de Charlemagne, tout deux protecteurs des libertés communales. Si « l'air de la ville rend libre », c'est que selon le droit coutumier germanique, un serf ne pouvait plus être réclamé par son propriétaire, après un an et un jour passés dans une commune libre. Depuis la commune n'a cessé de se relever. Dans les Flandres d'abord, terres franques, vers l'an mil, avec l'essor des bourgs (*burg*), quand les bourgeois (*burger*), marchands et artisans, unis entre égaux par des serments d'entraide et d'amitié, résolvaient de s'administrer eux-mêmes, arrachant leurs franchises (leurs libertés) au prix d'âpres luttes contre les pouvoirs royaux et seigneuriaux. C'est alors qu'ils renouent avec cette commune, qui a depuis inspiré pour le pire et le meilleur tant de révolutionnaires et de récupérateurs : socialistes, utopistes, anarchistes, « municipalistes », et jusqu'aux avatars blanquistes du « Comité invisible » et autres apologistes des « communs ». Tiens, une idée en passant, c'est peut-être cela, la vieille Europe : la commune franque et la démocratie athénienne.

Aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles les cités subissent les raids destructeurs des barbares et des sarrasins sans toutefois disparaître de la carte. Sauf le trafic des esclaves raziés dans les pays slaves (d'où leur nom) par les juifs rhadhânites, les Turcs, les musulmans, les Vénitiens et les Francs – en fait par tout le monde –, les routes commerciales méditerranéennes s'effritent, et avec elles, la survivance des *civitates* romaines. Il ne reste plus de l'empire carolingien qu'un territoire agricole et quelques agglomérats d'intérêt militaire ou religieux : cités monastiques, châteaux urbains et leurs enceintes suburbaines. Les villes flamandes sont peuplées jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle de marchands et d'artisans du cuir, du métal, voire de la fesse (en témoignent les rues Putainpont et du Con à Saint-Omer !). On n'y trouve pas encore les patronymes héréditaires ni les structures familiales stables, les lignées, de l'aristocratie rurale. Les villes restent des agglomérats d'immigrants, de vagabonds et de marchands itinérants qu'on surnomme « pieds poudreux », pour ne pas dire va-nu-pieds. Ce sont des « communautés sans chefs », selon l'historien nordiste Alain Derville, ou seulement des chefs locaux reconnus pour leur charisme et leur courage au combat, comme à Saint-Omer, ville particulièrement étudiée par l'historien<sup>1</sup>.

Au tournant du millénaire, le marxiste dirait que les conditions objectives et subjectives se trouvent cul par dessus tête (et inversement). Nouvelle morale, nouvelle économie, nouvel environnement urbain, et donc nouveau droit : celui-ci s'inscrit dans la commune et sa charte communale. Nous avons une histoire urbaine de la France assez détaillée, à la fois culturelle et matérielle, dans *La ville en France au Moyen Age*, sous la direction du célèbre médiéviste Jacques

---

<sup>1</sup> « Les élites urbaines en Flandre et en Artois », Alain Derville, *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1996 .

Le Goff<sup>2</sup>.

Vers l'an mil, une aspiration à l'amitié collective et à la paix parcourt le royaume de France face au désordre des invasions barbares et la déliquescence des institutions carolingiennes. C'est la « trêve de Dieu », ou encore « paix de Dieu », proclamée par l'Église en différentes régions du royaume face aux querelles incessantes entre seigneurs. Ce pacifisme inspirera les communiens (ou communeux) dans leurs serments d'amitié : un pacifisme nécessaire au commerce renaissant.

Ce début de millénaire est une époque d'explosion démographique en même temps qu'économique. Le royaume de France passe de 6 millions d'habitants en l'an mil à 13,5 en 1328, et les villes grossissent d'autant. Ce mouvement est particulièrement vrai dans les Flandres, précocement urbanisées tant elles sont dynamiques économiquement. Leur agriculture est la plus avancée et la plus productive, et les surplus, comme on l'a vu<sup>3</sup>, s'échangent sur les marchés locaux. Des « villes neuves » sont parfois créées *ex-nihilo* autour de marchés par le comte en Flandre maritime, autour de Dunkerque, et en Flandre intérieure (Lille, Ypres, Bruges), tandis que d'anciennes cités romaines sont reconstruites et fortifiées (Arras, Cambrai, Cassel). Le négoce international reparaît à Venise, qui commerce avec Constantinople, et dans la plaine des Flandres qui industrialise ses draperies grâce à cette innovation du métier à tisser à pédales vers 1100. Les bourgeois, marchands et artisans, sont nombreux et s'enrichissent. Ils deviennent une *classe* consciente d'elle-même et revendicative. « La charte de franchise était, pour les villes, la première condition d'une organisation économique efficace », selon l'historien des cités Lewis Mumford<sup>4</sup>. Jacques Le Goff précise :

« [Les bourgeois] ont trois préoccupations essentielles : le droit de s'enrichir, le droit de s'administrer, la possibilité d'avoir aisément de la main d'œuvre. Il faut donc qu'il n'y ait pas sur la production artisanale et le commerce de droits seigneuriaux exorbitants, les bourgeois doivent être libres et pouvoir vaquer à leurs affaires, avoir le droit de se réunir librement et pouvoir contrôler la vie économique et administrative de la ville, tous les habitants doivent être libres comme les bourgeois qui pourront ainsi se procurer de la main d'œuvre sur laquelle ne pèse aucune contrainte seigneuriale<sup>5</sup>. »

S'impose alors un nouvel aménagement du territoire propice au commerce. La ville « moderne », économique, laïque et pacifique éclot en Lombardie, en Provence et surtout en Flandres, sous l'impulsion des artisans et des marchands qui déjà commercent dans de nombreuses régions d'Europe. Un nouveau monde s'éveille façonné par l'économie. La *citè* romaine avec ses *citoyens* réunis autour du forum, du cirque, du théâtre ou du temple cède la place au *bourg* (de l'allemand *burgus*) et aux *bourgeois* regroupés autour de leur marché, leurs halles, leur beffroi ou leur hôtel de ville. Les marchands établissent leur marché au pied du *castrum*, du château, ou dans ces villes nouvelles érigées au carrefour de routes commerciales. Les grands-places flamandes sont autant des lieux d'échange qu'un « espace public central où le pouvoir urbain pouvait mettre en scène des manifestations d'unité.<sup>6</sup> » Les marchands protègent leurs *portus* (port en latin, mais aussi, par métonymie, entrepôt) derrière un mur d'enceinte. Les artisans, et encore plus les marchands, sont donc les premiers bourgeois, les premiers habitants des bourgs, et la ville leur doit, sinon sa naissance, du moins sa renaissance.

Avant de survoler le contenu des chartes communales, rappelons leur origine dans les coutumes,

---

<sup>2</sup> *La ville en France au Moyen Age. Histoire de la France urbaine*, A. Chédeville, J. Le Goff, J. Rossiaud, Seuil, 1980.

<sup>3</sup> Voir chap. 2 : [http://www.piecesetmaindoeuvre.com/spip.php?page=resume&id\\_article=1173](http://www.piecesetmaindoeuvre.com/spip.php?page=resume&id_article=1173)

<sup>4</sup> Cité par *La ville en France...*, *op. cit.*

<sup>5</sup> *La ville en France...*, *op. cit.*, p.234.

<sup>6</sup> « Le mouvement des libertés dans les villes de l'Occident médiéval », Denis Menjot, halshs.archives-ouvertes.fr, 2006.

franchises et *libertés* (les lois de l'époque). Ces droits *particuliers* sont accordés soit aux habitants d'un lieu, soit aux membres d'un même métier (les guildes et corporations). La dynastie carolingienne avait emporté dans sa chute les dernières survivances du droit romain. Au nord de la France actuelle, un droit coutumier d'inspiration germanique prend sa place. Il régit les liens de servage entre les seigneurs et leurs populations, les droits accordés aux marchands ou aux artisans, mais aussi le droit privé (propriété, mariage, filiation, héritage, etc). Ce droit coutumier est donc circonscrit au territoire plus modeste du seigneur, un village parfois. À partir du XI<sup>e</sup> siècle, les chartes communales viennent inscrire en droit certaines de ces coutumes ou franchises ; ou doter les agglomérations nouvelles de structures juridiques et administratives qui n'existaient pas encore.

Ces chartes sont le plus souvent le résultat d'un compromis, l'institution pour un temps du rapport de force entre le seigneur et les habitants du bourg. Ce n'est pas nécessairement une réduction des charges qui pèsent sur eux, mais l'assurance d'échapper à l'arbitraire. Les impôts et taxes sont fixés par avance, et désormais payés une fois l'an par l'ensemble de la communauté. Les délits et peines associées sont eux aussi inscrits dans le marbre de ces chartes. De même que sont établis les devoirs militaires vis-à-vis du seigneur ou du roi.

Ainsi... « L'air de la ville rend libre », dit l'adage d'origine allemande (*Stadt Luft macht frei*). La commune bourgeoise - celle des bourgs - est révolutionnaire, parfois émeutière, libérée de la domination féodale et de ses rapports vassaliques. Son pacifisme affronte la malice de la milice (la *malitia* de la *militia*). La malice des seigneurs qui se font la guerre, asservissent leurs sujets, et entravent le développement industriel et commercial. Mais si la commune est révolutionnaire, ce n'est pas par son caractère insurrectionnel – la plupart des chartes ayant été acquises par la négociation. La commune est révolutionnaire en ce qu'elle bouleverse les rapports sociaux. Les bourgeois passent désormais serment d'entraide et d'amitié *entre eux*. Leur serment est horizontal et non plus vertical – passé entre la population et les autorités ecclésiastiques ou seigneuriales. Ce serment est d'autant plus insupportable aux gens d'Église qu'il est, certes toujours passé devant Dieu, mais sans leur aval. Non seulement la commune est profane mais elle est une conjuration d'égaux contractée entre personnes qui ne sont pas issues de l'aristocratie. Elle a tout pour irriter les clercs et les seigneurs. L'historien et théologien médiéval Guibert de Nogent (1053-1125) en témoigne à propos de la comte de Laon :

« La commune, mot nouveau et détestable, consistait en ce que tous ceux qui étaient assujettis à un cens personnel paieraient une fois par an à leurs seigneurs la dette coutumière du servage et que s'ils commettaient un délit ils se rachèteraient par une amende fixée légalement.<sup>7</sup> »

Avec ces chartes, les villes s'autonomisent et deviennent des *communautés* de droit : Le Mans et Huy (en Flandre) inaugurent le mouvement en 1066, Saint-Quentin et Beauvais avant 1096, Noyon en 1108, Laon en 1111 puis Amiens en 1113, Gand et Saint-Omer en 1127, etc. « Tous ceux qui appartiennent à l'amitié de la ville ont promis et confirmé, par la foi et le serment, qu'ils s'aideraient l'un l'autre comme des frères, en ce qui est utile et honnête », proclame la Charte d'Aire (devenue Aire-sur-la-Lys) en 1188. Ainsi naît le tiers-État, à côté de la noblesse et du clergé. Et les coups de force de ces derniers ne manqueront pas pour réduire à néant les acquis communaux. Dès le lendemain de la proclamation de la commune de Laon, en 1112, l'évêque Gaudry, ce « cleric rapace » comme on l'appelle, prie le roi Louis VI de supprimer la commune, et instaure un nouvel impôt. Artisans, vigneron et boutiquiers se révoltent au cri de « Commune ! Commune ! ». Ils découvrent au milieu du tumulte l'évêque caché dans un tonneau. Un certain Bernard de Bruyères lui fend la tête d'un coup de hache et un autre récupère son anneau épiscopal en lui coupant l'annulaire. Faut pas revenir sur les acquis sociaux des communaux...

---

7 Cité par *La ville en France...*, *op. cit.*

Ces Chartes sont des textes de droit, arrachés, négociés, et la plus souvent concédés par le suzerain (ici, le Comte de Flandres ou le roi français Louis VI) aux communes par dessus leurs concurrents seigneuriaux. Les bourgeois déracinés et sans famille se font frères dans l'institution communale. Elle est *association* fondée par un serment entre égaux ; société de secours mutuel et d'auto-défense ; caisse d'obsèques et d'entraide qui finance ripailles et beuveries. Elle est en outre *personnalité morale*, reconnue par les comtes et le roi comme instance locale de gouvernement, même si la justice communale reste en concurrence avec la justice seigneuriale. Les échevins, jurés ou magistrats de la commune, se font administrateurs de la ville et élisent leur *mayer*. Parfois même, comme à Arras, les échevins sont élus par la population. Les chartes les plus avancées reconnaissent un droit de résistance aux seigneurs, en cas d'atteinte aux privilèges accordés, telle la « Joyeuse Entrée » du Brabant accordée en 1356. Inspirée de la gestion partagée des pâtures, cheptels et récoltes des communes villageoises et de leurs us et coutumes<sup>8</sup>, la communauté urbaine se manifeste par la propriété collective des finances, édifices et symboles de la ville. Le coffre municipal, et ses clés, gardent les finances communes employées pour l'entretien des routes, des ponts, des canaux, des hôpitaux et des fortifications. La Halle échevinale accueille les magistrats de la ville chargés de délibérer sur ces affaires communes. Le Beffroi, haut symbole communal flamand, abrite la cloche laïque qui sonne l'alarme et rythme le travail. L'emploi des moulins, ces « usines » médiévales, est minutieusement réglementé, de même que l'accès au marché est réglementé communément. Enfin, chose extraordinaire en Flandres, les échevins inaugurent dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, à Gand notamment, les premières écoles laïques depuis la fin de l'Antiquité. Elles sont destinées aux enfants des marchands :

« La connaissance de la lecture et de l'écriture, étant indispensable à la pratique du commerce, n'est plus réservée aux seuls membres du clergé. Le bourgeois s'y est initié bien avant le noble, parce que ce qui n'était pour le noble qu'un luxe intellectuel était pour lui une nécessité journalière. L'Église ne manque pas de revendiquer aussitôt sur les écoles municipales une surveillance qui provoque de nombreux conflits entre elle et les autorités urbaines.<sup>9</sup> »

Ainsi qu'on commence à le deviner, l'idéal de commun, de fraternité, d'auto-administration ploie sous le poids grandissant de cette nouvelle classe dirigeante de marchands et propriétaires qu'on appelle « patriciens ». Ils deviennent au cours des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles l'élite économique et politique des communes flamandes. Les draperies migrent en ville et passent sous leur contrôle. En Flandre, en Artois, les marchands accaparent le pouvoir communal et instaurent de véritables oligarchies, ces nouveaux seigneurs de la commune se renouvelant le plus souvent par cooptation. À Bruges, seuls les membres de la hanse flamande de Londres, c'est-à-dire les plus riches représentants des marchands drapiers qui commercent avec l'Angleterre et jusqu'en Norvège, siègent comme échevins. Seules peut-être les communes picardes semblent avoir mieux résisté à l'accaparement du pouvoir par cette oligarchie. Si les échevinages flamands se recrutent parmi les guildes marchandes, ceux des villes picardes restent ouverts aux artisans organisés par *métiers*.

La grande peste noire de 1349 associée aux mauvaises récoltes plonge la région dans une crise économique et sanitaire. Les riches s'enrichissent, les pauvres s'appauvrissent, et les « menus » s'en prennent aux « gros » dont le pouvoir devient exorbitant. À Douai, Jehan Boinebroke, marchand-drapier, est décrit comme un tyran vis-à-vis de ses débiteurs, domestiques, voisins et employés de son usine lainière. Il trompe ces derniers sur la qualité, le poids et le prix de la matière première qu'il leur apporte. Les salaires qu'ils reçoivent sont misérables et comme leur outillage et leur logement lui appartiennent ils sont, selon l'historien Georges Espinas, « les prisonniers véritables du

---

<sup>8</sup> Parmi ces lois germaniques particulièrement remarquées déjà par les Romains se trouve la propriété collective des terres et une savante rotation des familles chargées de cultiver telle ou telle parcelle.

<sup>9</sup> « L'instruction des marchands au Moyen Age », Henri Pirenne, revue *Annales d'histoire économique et sociale*, 1929. Cité par *La ville en France...*, *op. cit.*

geôlier qu'était Boinebroke.<sup>10</sup> ».

Les « plaintes du commun peuple », sortes de cahiers de doléances adressés au comte, dénoncent la mainmise des patriciens sur le pouvoir communal. Les menus se plaignent de l'injustice politique et fiscale. Gantois et Brugeois se plaignent des lourdes taxes prélevées sur l'alimentation de base, l'hydromel et la bière, qu'ils nomment « mauvais argent ». Les gens du commun peuple se retrouvent dans des assemblées qui ne sont autres que des contre-communes desquelles les marchands sont exclus. Ces assemblées réunissent les prolétaires de l'industrie textile et se tiennent en périphérie des villes industrielles comme Gand, Ypres ou Bruges. Elles sont autant d'assemblées illicites qui débouchent sur la rédaction d'une « plainte », ou « pétition », adressée au prince. Pendant les révoltes de Bruges en 1280, les patriciens interdisent formellement ces réunions et leurs collectes d'argent dont ils craignent qu'elles soient employées à des fins d'armement ou comme caisse de grève<sup>11</sup>. Ils ont le nez creux.

Ces communes s'insurgent. De grandes grèves dans le secteur textile secouent le comté de Flandres. Celle de Gand en 1274 parvient à mettre la main sur la commune officielle. Elle est probablement soutenue par la comtesse Marguerite de Flandres contre la caste patricienne au pouvoir depuis cinquante ans déjà. Les révoltes se multiplient : Provins (1279), Tournai (1279–1281), Douai, Bruges, Damme, Gand, Ypres, Arras et Saint-Omer (1280), Lille, Cambrai, Arras, Bruxelles, Liège, Saint-Trond (1285), Nieuport et Laon (1295), Douai (1296) et Calais (1298). Les conflits de classes se mêlent à des revendications contre les arrestations arbitraires, la présence française, et pour le contrôle urbain de l'*utilitas publica*, qu'on appellerait aujourd'hui « bien commun » ou bien encore « service public » : routes, ports, mais aussi terres et pâturages communs illégalement acquis par les échevins. Ces communaux réclament un meilleur contrôle du budget municipal, se plaignant que celui-ci ne serve à paver les rues ou redresser les clôtures.

Ces plaintes du commun peuple sont fortement colorées des aspirations au bien public et à la justice venues de l'imaginaire communal originel. C'est dire si celui-ci joue comme un ressort pour la justice, l'égalité, la fraternité. Les mêmes serments solennels d'assistance mutuelle et d'entraide y sont déclarés. La même aspiration à la paix publique aussi. Ce cycle de violences urbaines ne s'arrêtera qu'en 1302 avec la bataille de Courtrai et la victoire des milices communales flamandes contre l'occupant français Philippe-le-Bel (lire l'encadré ci-dessous).

Il faudrait aller au-delà des généralités. Chaque commune rédige sa propre charte, quitte à s'inspirer de celles existantes. Nombre d'entre elles doivent arracher la leur au seigneur quand d'autres l'obtiennent du roi. Le sud de la France et l'Italie ont également leur histoire singulière de consulats et de républiques de cités. Malgré ces disparités régionales, la commune médiévale traverse les siècles comme le symbole de l'affranchissement du peuple (celui qui obtient des *franchises*) contre l'arbitraire royal et féodal. D'autant qu'il fallut défendre ces franchises soit contre les clercs, soit contre les féodaux, soit encore contre les rois et empereurs les plus centralisateurs, modernistes et étatistes, tels Charles Quint, Philippe II ou Louis XIV en France. Qui mieux d'ailleurs que les Provinces-unies défendirent leurs franchises et libertés communales, et avec le plus d'âpreté au combat, contre la centralisation du pouvoir, celle voulue par l'Empire espagnol ? Les habitants des Flandres et des Provinces-Unies combattirent les armes à la main et non sans une certaine crânerie, pour des libertés qui selon eux formaient leur héritage depuis 800 ans. La Belgique et les Pays-Bas ont été, et sont encore aujourd'hui, chacun à leur manière, des fédérations de communes et communautés, de régions, de provinces, d'États, voire de cités-états organisées en États généraux à l'époque de la République des sept Provinces-unies des Pays-Bas : les cinquante-six « bonnes villes » du pays. Aucune décision importante, guerre ou levée d'un nouvel impôt, ne pouvait être prise sans l'*unanimité* des communes. Ce qui n'a en rien entravé le bon fonctionnement, la richesse et la grandeur de ce petit pays boueux. Question d'état d'esprit selon les uns, d'obéissance aux institutions pour les autres.

---

<sup>10</sup> Cité par *La ville en France...*, *op. cit.*

<sup>11</sup> A propos des révoltes flamandes, voir Dumolyn Jan, « Les "plaintes" des villes flamandes à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et les discours et pratiques politiques de la commune », revue *Le Moyen Age*, 2015.

« Chaque ville, relève La Rochefoucauld après son voyage en Hollande de 1792, consulte ses intérêts particuliers plutôt que ceux de la totalité, élève dans ce sentiment les citoyens et leur donne dès leur enfance un caractère de politique étudié qu'ils emploient ensuite dans leurs négociations avec les ministres étrangers.<sup>12</sup> »

C'est oublier que les habitants des bourgs ne sont pas tous des bourgeois en droit de diriger.

Mais revenons en France. La commune et son imaginaire de justice et d'égalité y ressurgissent avec la Révolution. La mémoire de la commune était-elle en sommeil ? Comment a-t-elle traversé les siècles ? Et chez qui ? Difficile à dire. Les philosophes des Lumières souhaitaient plutôt uniformiser et rationaliser ce bric-à-brac de coutumes disparates, complexes, particulières, parfois non écrites, mouvantes et souvent favorables aux puissants. Le 14 juillet 1789 réveille l'imaginaire de gouvernement du peuple par le peuple. La Commune de Paris est décrétée le jour de la prise de la Bastille comme gouvernement officiel de la Ville. Elle est d'abord bourgeoise, composée de ceux qui paient l'impôt. Elle est débordée trois ans plus tard, le 9 août 1792, par une « commune insurrectionnelle » de sans-culottes, plus républicaine et sociale, qui dure jusqu'au 2 décembre. Entretemps, l'esprit de la commune s'est inscrit dans la loi du 14 décembre 1789 qui abolit les 44 000 municipalités, bourgs, paroisses, échevinats, hôtels de ville et mairies au profit d'une organisation municipale uniforme. Les droits de présidence et de présence à leurs assemblées, qu'ils soient attachés à la possession de terres ou aux fonctions cléricales, sont pareillement abolis. L'organisation par métier, profession ou corporation est supprimée et remplacée par des assemblées de quartiers ou d'arrondissements. Surtout, les délégués de ces nouvelles communes seront désormais élus au suffrage universel direct (masculin). Voilà la commune renaissante qui suivra au long du XIX<sup>e</sup> siècle les flux et reflux de la marée révolutionnaire. Elle nourrit tout aussi bien les utopies républicaines, socialistes, bourgeoises, industrialistes. En fait, toutes les tendances anti-monarchistes, et même parfois monarchistes, s'en réclament et y trouvent de quoi alimenter leurs desseins, non sans un certain romantisme. La commune devient ce *mythe* de l'affranchissement face au pouvoir féodal, soit des bourgeois, soit des producteurs associés, soit du peuple uni en une nation indivisible, soit des prolétaires.

Les saint-simoniens sont sans doute les premiers à élaborer leur philosophie de la commune. Conformément à ce que l'on pouvait attendre de ces révolutionnaires d'un genre nouveau, industrialistes forcenés, leur commune médiévale est l'affranchissement de la *classe industrielle* contre la classe guerrière des féodaux. Saint-Simon consacre plusieurs passages à la commune médiévale dans son ouvrage *L'Industrie* en 1817, probablement écrits par son ami et secrétaire personnel, l'historien Augustin Thierry :

« Par l'affranchissement des communes dans toute l'Europe, l'industrie paisible, qui, chez les anciens, était hors de l'État, entra dans l'État, et en devint une partie active, de passive qu'elle était d'abord.<sup>13</sup> »

Depuis les Grecs jusqu'aux barbares qui envahirent la Gaule, le pouvoir politique était essentiellement détenu par les militaires (seigneurs, chevaliers, etc). « La révolution se fit dans le XII<sup>e</sup> siècle », relève Saint-Simon, quand la classe industrielle s'autonomise pour se constituer en communes. Par « entrer dans l'État », Saint-Simon entend que cette classe travailleuse, autrefois esclaves et serfs, prend le pouvoir grâce aux nouvelles institutions communales. Pour Saint-Simon et les adeptes de sa *religion industrielle*, dont son héritier Auguste Comte, la commune est la paix promise par la classe industrielle : « les *communes* et l'*industrie* sont une seule et même chose : les *communes*, à leur origine, étant composées, en totalité, d'*artisans* et de *négociants* qui s'étaient

<sup>12</sup> *Souvenirs du 10 août 1792 et de l'armée de Bourbon.*

<sup>13</sup> *L'Industrie*, Tome 1, 1817, cité par Laurent Clauzade, « Le statut philosophique des communes médiévales chez Saint-Simon, A. Thierry et A. Comte », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 1996.

établis dans les villes. » Après les révolutionnaires parisiens de 1789, les industrialistes *récupèrent* la mémoire de la commune pour la mettre au service de leur industrialisme.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'imaginaire de la commune médiévale infuse dans les courants socialistes, utopiques et anarchistes, qui proposent de résoudre la question sociale en bâtissant une société nouvelle par le bas. N'est-ce pas le projet des Parisiens insurgés de 1871 qui établissent la Commune de Paris ? Le *Journal officiel* de la Commune, après la réunion du conseil municipal du 23 mars, suggère que « l'œuvre première de nos élus devra être la discussion et la rédaction de leur Charte, de cet acte que nos aïeux du Moyen-Âge appelaient leur Commune. » Après quoi les communes affranchies signeraient un traité qui, tout en respectant la « souveraineté municipale » de chacune, recréerait une « unité nationale » sur la base de cette autonomie communale. Le même soir, la section parisienne de l'Association Internationale des Travailleurs affirme son soutien à la « révolution communale » en cours et au principe de « l'autonomie de chaque commune », seule à même d'enlever « tout caractère oppressif à [leurs] revendications et [à] affirme[r] la république dans sa plus haute expression. » Pour cet autre communard, Pierre Vésinier, membre lui aussi de l'Association Internationale des Travailleurs, « la France libre, c'est la France communale fédéralisée.<sup>14</sup> » On retrouve ici le projet des anarchistes. Marx leur répond dans *La Guerre civile en France*, quelques mois après la Semaine sanglante. Il s'y raccroche tant bien que mal aux wagons anti-étatiques et municipalistes de la Commune tout en niant ses références médiévales pourtant évidentes :

« Dans cette nouvelle Commune, qui brise le pouvoir de l'État moderne, on a voulu voir un rappel à la vie des communes médiévales [...]. La Constitution communale a été prise à tort pour une tentative de rompre en une fédération de petits États, conforme au rêve de Montesquieu et des Girondins, cette unité des grandes nations. [...] L'unité de la nation ne devait pas être brisée, mais au contraire organisée par la Constitution communale. »

En 1877, le député de Lille Jules Guesde, socialiste et communard, rappelle lui aussi la filiation de la Commune de Paris avec celles du XII<sup>e</sup> siècle :

« N'est-ce pas comme commune que, dans tout le Moyen-Âge, où elle [la bourgeoisie] n'était *rien*, elle s'est affirmée contre les seigneurs de la terre et de l'épée ? La commune, affranchie des redevances féodales, mise, insurrectionnellement ou par charte royale, à l'abri des brigandages seigneuriaux, a été, du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, à la fois le refuge du tiers-État et son moyen d'action le plus puissant pour préparer son émancipation politique [...].<sup>15</sup> »

Plus tard encore, Pierre Kropotkine (1842-1921), le prince anarchiste russe exilé en France, rend hommage à la commune picarde de Laon et aux communes paysannes d'Europe dans son livre de 1902, *L'Entraide*. En 1937 encore, en pleine guerre d'Espagne, la revue anarchiste *La Brochure mensuelle* publie un article de lui intitulé « La Commune ». Kropotkine souhaite faire vivre cet héritage contre « les défenseurs de l'État », bolcheviques ou libéraux. Selon ces derniers, l'instauration de communes « rallumer[ait] les guerres antiques entre elles, et détruire[ait] les unités nationales », résume Kropotkine. Lequel défend l'idée de communes modernes contre les supposés penchants égoïstes et autarciques de la commune médiévale.

« N'est-il pas évident que, s'établissant de nos jours, dans notre siècle de chemins de fer et de télégraphes, de science cosmopolite et de recherche de la vérité pure, la Commune aurait eu une organisation si différente de celle qu'elle a eue au douzième

<sup>14</sup> Cité par Jacques Rougerie, *La Commune et les communards*, Gallimard, 2018.

<sup>15</sup> *La Commune de 1871*, Jules Guesde, Bureau d'édition, 1936.

siècle, que nous serions en présence d'un fait absolument nouveau, placé dans des conditions nouvelles et qui nécessairement amènerait des conséquences absolument différentes ? »

Kropotkine commet une double erreur, historique et stratégique, en répondant aux erreurs des étatistes. Si la commune du XII<sup>e</sup> siècle était en effet close par des enceintes pour préserver son marché intérieur de la concurrence des *forains*, ces marchands ambulants et étrangers (*foreign*), elle était liée aux campagnes alentour comme aux villes d'Europe. Les artisans pouvaient être également éleveurs ou vigneron quand ils ne commerçaient pas avec les paysans alentour, eux-mêmes intégrés à l'économie communale. Bien avant les chemins de fer et les télégraphes, les marchands pratiquaient déjà un commerce au long cours, en relation avec les places d'Italie, d'Angleterre et de la Baltique. Contrairement à ce que pense Kropotkine, la commune n'était pas cet îlot coupé du monde par sa Charte particulière et ses enceintes.

Sa seconde erreur est de laisser présager un avenir commun et solidaire grâce aux bienfaits des échanges et du développement des « grands centres industriels » :

« Ceux qui viennent nous dire que les Communes, une fois débarrassées de la tutelle de l'État, vont se heurter et s'entre-détruire en guerres intestines, oublient une chose : c'est la liaison intime qui existe déjà entre les diverses localités, grâce aux centres de gravitation industrielle et commerciale, grâce à la multitude de ces centres, grâce aux incessantes relations. Ils ne se rendent pas compte de ce qu'était le moyen âge avec ses cités closes et ses caravanes se traînant lentement sur des routes difficiles, surveillées par des seigneurs-brigands ; ils oublient ces courants d'hommes, de marchandises, de lettres, de télégrammes, d'idées et d'affections, qui circulent entre nos cités comme les eaux d'un fleuve qui ne tarissent jamais : ils n'ont pas l'idée nette de la différence entre deux époques qu'ils cherchent à comparer. »

L'anarchiste Kropotkine se fait ici saint-simonien et tombe dans les travers industrialistes des autres courants socialistes : la paix viendrait de l'interdépendance entre centres industriels et leurs réseaux d'échanges, une idée centrale chez les saint-simoniens comme chez les cybernéticiens dix ans plus tard<sup>16</sup>.

Avec l'avènement du planisme économique dès 1914 et plus encore après la faillite libérale de 1929, avec l'apogée d'un État-patron qui traverse les « Trente Glorieuses », l'idée communale s'évapore. En 2020, à l'occasion des élections municipales et de la multitude des « listes citoyennes », le « municipalisme » a fait son retour. Sans faire référence, sauf erreur, aux communes médiévales. Leur source est plutôt l'écologiste américain Murray Bookchin, l'expérience zapatiste des « Conseils de bon gouvernement », ou bien encore le Rojava au Kurdistan. L'idée circule de petites communes rurales comme Saillans, dans la Drôme, aux métropoles, jusqu'à devenir le nouveau lieu commun de la gauche. Face aux lourdeurs étatiques, la commune serait « le bon échelon pour agir efficacement à la résolution de crises sociales et écologiques mondialisées<sup>17</sup> », ainsi que le revendique le réseau C40. Lequel réunit les plus grandes métropoles mondiales mobilisées contre le réchauffement climatique sous la présidence de la maire de Paris Anne Hidalgo. Alors que les métropoles rejettent 80 % du CO<sub>2</sub>, le problème métropolitain deviendrait solution en se substituant aux États. L'angle mort de ce néo-municipalisme reste la démesure technique, démographique et spatiale des métropoles. Le village de Saillans ne sera jamais la mégapole de Paris. Laon en 1112 n'est pas Grenopolis ni Lillopolis en 2020. Les métropoles sont des macro-systèmes techniques complexes, dépendants de technologies que seuls les ingénieurs maîtrisent (centrales nucléaires, gazoducs intercontinentaux, réseaux numériques, etc). Les métropoles se sont faites technocraties comme hier les États<sup>18</sup>. Rien à voir avec la franche

<sup>16</sup> Voir chap. 3 : [http://www.piecesetmaindoeuvre.com/spip.php?page=resume&id\\_article=1173](http://www.piecesetmaindoeuvre.com/spip.php?page=resume&id_article=1173)

<sup>17</sup> « Le municipalisme ou la commune au pouvoir », *Le Monde*, 7 février 2020.

<sup>18</sup> Voir *La Société vivante fête la friche*, éd. de Renart, 2020. Et *Retour à Grenopolis*, Pièces et main d'oeuvre, 2020.



commune des bourgeois flamands.

### **Bouvines (1214) contre Courtrai (1302) Deux batailles, deux mythes : nationaux et communaux**

Sur le champ de bataille de Bouvines, en ce dimanche d'été 1214, le roi Philippe-Auguste fait face à une coalition de Flamands, d'Allemands et d'Anglais : le comte flamand Ferrand d'origine portugaise, le roi anglais Jean sans Terre, et l'empereur germanique Otton IV. Philippe-Auguste règne alors sur un domaine minuscule équivalant à l'Île de France. Les Anglais règnent sur l'Aquitaine, l'Anjou, la Normandie et tiennent la Bretagne. La Lorraine, la Bourgogne, le Dauphiné et la Provence sont sous la souveraineté du Saint-Empire germanique. La Bataille de Bouvines est l'une de ces fréquentes empoignades entre puissances rivales, parfois d'une même famille, pour la conquête de tel ou tel duché. De l'ordre d'une négociation matrimoniale, d'un duel ou de palabres querelleuses au sujet d'un héritage après lesquelles on trinque entre chevaliers. Mais Bouvines dépassera son champ de bataille et deviendra un mythe à plusieurs facettes<sup>a</sup>.

Ce 27 juillet 1214, Philippe-Auguste est épaulé par plusieurs ordres. On trouve là des hommes d'Église malgré leur interdiction de faire couler le sang (la « trêve de Dieu »), de surcroît un dimanche. Ils combattent à coups de masse, pour se garder de percer les chairs ennemies. Combattent aussi nombre de chevaliers dévoués à Philippe-Auguste, des professionnels de la guerre, amis ou cousins de lignage capétien. Puis des mercenaires aguerris et redoutés, surnommés Brabançons pour leur origine supposée du Brabant. Enfin, et surtout, la masse, la piétaille des milices communales. En échange de leurs franchises, de leurs *libertés*, les communes doivent en cas de guerre mobiliser leurs hommes valides pour rejoindre l'ost du roi, son armée. La bataille de Bouvines mobilise dix-sept communes principalement de Picardie et d'Artois, Amiens, Arras, Beauvais, Corbie, Montreuil, Compiègne, ainsi que des communautés de communes villageoises comme Crépy-en-Laonnais ou Bruyères dans les Vosges. Les troupes françaises comptent à peu près 7 000 combattants contre 9 000. Passons la bataille : Bouvines est une victoire française.

Trente kilomètres au nord, à Courtrai aujourd'hui en Belgique, et 88 ans plus tard, en 1302, Flamands et Français s'affrontent de nouveau. Le comte de Flandres est alors vassal du roi de France Philippe-le-Bel. Il règne sur ce qui est peut-être la plus riche région d'Europe grâce à son industrie textile. Mais cette région, comme nous l'avons vu, est secouée depuis une vingtaine d'années par des grèves à répétition dont l'un des motifs est l'ingérence française. Le textile flamand dépend des livraisons de laine depuis l'Angleterre. Or, la France vient de déclarer la guerre à celle-ci pour s'approprier les terres d'Aquitaine. Gui de Dampierre, comte de Flandre entend continuer son commerce avec l'Angleterre et entame des négociations avec le roi anglais Édouard 1<sup>er</sup> en vue d'une alliance. Inacceptable pour Philippe le roi français. Lequel fait emprisonner le comte qui se dégage aussitôt de ses obligations féodales envers lui. Philippe le remplace alors à la tête du comté flamand par un noble français. A l'aube du 18 mai 1302, les Brugeois égorgent un millier de Français, dont la garnison sur place, aux cris de « *Des gilden vriend ?* », « *Ami des guildes ?* ». Ils sont menés par

le tisserand Pieter de Coninck qui ouvre les portes de Bruges au cri de « *Vlaenderen den Leeuw !* » - « La Flandre au Lion ! » Cet épisode reste dans les mémoires comme « Les Matines de Bruges » et De Coninck a toujours sa statue sur la grand-place de la ville.

Le roi de France envoie ses troupes le venger. Elles rencontrent les Flamands à Courtrai le 8 juillet 1302. Le nombre de combattants est à peu près le même qu'à Bouvines, entre 8 000 et 10 000 de chaque côté. Leur qualité est en revanche bien différente. Côté français, les valeureux chevaliers de noble lignée avec leur bravoure et leurs éperons d'or. Côté flamand, des gueux communiens, les *klauwaerts* (« griffes du lion »), sans code d'honneur ni rien des us et coutumes de la guerre. Des brutes qui ne font pas de prisonniers mais des morts. Ces *klauwaerts* viennent de Bruges, d'Ypres et des Flandres orientales. Ils sont armés d'une lance surmontée d'une pointe métallique, la redoutable *goedengag*. Passons sur les détails : Courtrai est une victoire flamande. Elle reste comme la « Bataille des éperons d'or », les communiens flamands découpant les éperons des chevaliers français pour s'en faire des trophées. Cette bataille est une humiliation pour les chevaliers français, et pour le peuple flamand la preuve de son courage. Elle devient elle aussi un mythe, symétrique de Bouvines, de l'autre côté de la frontière, en Belgique flamande.

Chaque côté de la frontière a sa bataille pour nourrir son mythe national sur plusieurs siècles. Chaque époque et chaque faction politique en utilise tel ou tel aspect selon le moment et ses besoins.

La bataille de Courtrai annonce l'indépendance des Flandres vis-à-vis de la France. Elle symbolise la belgitude lors de la création de l'État belge en 1830, par-delà les différences entre Flamands flamingants et Wallons francophones. Alors que Bruxelles fait sa révolution et obtient son indépendance des Pays-Bas, la date du 11 juillet est avant tout anti-française (anti-napoléonienne). Ce n'est qu'après la dernière guerre que le 11 juillet devient la fête « nationale » flamande, que les nationalistes récupèrent comme symbole anti-belge.

Mais Courtrai peut aussi célébrer une révolte sociale. On l'a vu, la Flandre est à l'époque secouée par des grèves contre les oligarques à la tête des communes. Or le comte Gui de Dampierre assoit son pouvoir sur le petit peuple artisan contre les riches marchands et les nobles plutôt francophiles. Les milices communales présentes à Courtrai avancent d'ailleurs en ordre de métiers, tisserands, foulons, tondeurs, et leurs bannières arborent les insignes de leur métier ou de leur saint patron.

« C'était la première fois peut-être, écrit l'historien belge Henri Pirenne soucieux d'aiguiser un sentiment national belge contre les divisions régionales et linguistiques, qu'on voyait la démocratie urbaine conduite au combat par des princes féodaux et les aidant à reconquérir leur héritage. [...] Tout était contraste dans l'armée flamande, où de jeunes princes, élevés à la française et ne parlant que le français, conduisaient au combat une foule d'ouvriers et de paysans dont ils connaissaient à peine la langue.<sup>b</sup> »

L'héritage à proprement parler *flamand*, c'est-à-dire « national », ou plutôt régional pour ne vexer personne, est donc en partie usurpé. On parlait aussi bien le français que le flamand dans la bataille. En revanche, Courtrai est la bataille du peuple des communes emmené par des féodaux. Elle peut donc être vue comme l'expression d'une *communauté nationale*, un sentiment partagé par un peuple par-delà ses conditions sociales.

C'est également ainsi que perdure le mythe de Bouvines côté français. Les communes y jouent aussi un rôle capital. On ne fait pas un *peuple* et une *nation* que l'on souhaite *souveraine* avec quelques nobles chevaliers qui ont leur siège à la table du roi. Bouvines ne peut célébrer la victoire d'un peuple uni que si les communiens sont de la bataille. Dès le lendemain, le biographe de Philippe-Auguste Guillaume le Breton en tire une chronique élogieuse, *La Philippide*. C'est lui qui crée la légende de Bouvines. Sa chronique loue la victoire et l'esprit d'un corps composé des « fils

de France ». Mais quelle France ?, se demande le médiéviste Georges Duby, l'auteur du *Dimanche de Bouvines*. Celle du « pays franc » bien sûr, celui de Paris, de Saint-Denis, de Senlis d'où viennent la plupart des chevaliers ; le pays franc des domaines capétiens de Clovis - né et couronné à Tournai, aujourd'hui en Belgique. Mais sous le règne de Philippe-Auguste, la « France » s'agrandit autant qu'elle se met à exister symboliquement. Alors qu'il fait reculer les Anglais et met la main sur le Languedoc, le « Roi des Francs » Philippe-Auguste se désigne pour la première fois « Roi de France ». Bouvines signe l'apogée du règne de Philippe-Auguste, celui des communes, et le prologue d'un roman national français. « Chevaliers, bourgeois, paysans, tous brillent sous l'écarlate », chante Le Breton.

Dans la période moderne, le premier à célébrer la mémoire de Bouvines est l'historien et homme d'État monarchiste François Guizot. Sous la monarchie de Juillet, dès 1830, dans son *Cours d'histoire moderne*, Guizot fait de Bouvines le « premier événement national ». L'époque appelle à la célébration de Bouvines pour faire oublier la défaite de Waterloo, et celle de l'unité nationale derrière un monarque soucieux des honnêtes travailleurs plutôt que la guerre civile et la lutte des classes.

Georges Duby note, dans son étude des manuels scolaires, combien la III<sup>e</sup> République s'appuie sur le souvenir de Bouvines pour fortifier à la fois l'esprit national des « co-propriétaires de la patrie » et le souvenir revancharde d'une bataille gagnée contre les Germains :

« La multitude des seigneuries avait en quelque sorte détruit l'idée de patrie, note le manuel *d'Histoire élémentaire de la France* en 1884. Cette idée toutefois n'avait pas complètement péri, le sang des Français s'échauffa lorsqu'on apprit l'approche d'une armée où dominaient les Allemands. »

Et qui donc « frappa de découragement l'ennemi » ?, demande le manuel. Les milices communales évidemment, les courageux paysans qui demain délivreront l'Alsace et la Lorraine.

Bouvines est d'autant plus mobilisée que les relations avec les « Germains » se tendent à la veille du premier conflit mondial – détrônant un temps le mythe Jeanne d'Arc, qui avait ce défaut d'avoir bouté les Anglais plutôt que les Teutons. Pour mobiliser le peuple, il faut mobiliser sa mémoire, celle des communes victorieuses de Bouvines. « Leipzig a créé la factice unité allemande, proclame l'éditorial de *L'Écho de Paris* du 27 juin 1914. Bouvines a assuré la durable unité française, qui se continue de 1214 à 1914. » Le lendemain, des trains quittent Paris pour Bouvines et *L'Action française* crie « Vive le roi ! » Chacun son Bouvines.

a. Voir Georges Duby, *Le Dimanche de Bouvines*, Gallimard, 1973.

b. Cité par *La Libre Belgique*, « Les éperons d'or ? Mais c'est du Belge ! », 10 juillet 2002.

*À suivre...*

**Tomjo/ Pièces et main d'œuvre  
Lille, Grenoble  
Mai 2020**

